



## Balade Touristique « Villages de Caractère »

Date limite d'inscription :  
Limité 50 véhicules –

**1 –**

J'atteste participer au rallye sous ma seule responsabilité, à mes risques et périls et décharger de toute responsabilité l'organisateur et toutes personnes mandatées par lui pour l'organisation ou la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, pour tous dommages corporels ou matériels, que je viendrais à causer ou qui me seraient causés du fait de ma Participation à cette manifestation.

Tous les membres d'un équipage, ayant le permis de conduire, peuvent être amenés à piloter le véhicule inscrit.

Je m'engage à respecter la législation en vigueur concernant la consommation d'alcool, stupéfiants et médicaments. L'organisateur ne pourrait en aucun cas être responsable si je venais à commettre une infraction.

J'atteste être détenteur du permis de conduire que je certifie être toujours valide et ne faire l'objet d'aucune suspension. Je transmets à l'organisateur une photocopie dudit document.

J'aurai mon permis avec moi le jour de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye, en avoir reçu copie, et m'engage à m'y conformer.

**2 –**

Je déclare que l'utilisation du véhicule engagé à cette manifestation est couverte par une assurance dans les conditions légales en vigueur, et notamment qu'elle inclut les personnes transportées.

A cet effet, j'atteste avoir satisfait à l'obligation d'assurance, que je certifie être en cours de validité, et être en possession du certificat d'immatriculation (carte grise).

J'aurai ces deux documents avec moi le jour de la manifestation.

Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente sont rigoureusement exacts.

Fait sur l'honneur, le \_\_\_\_\_. Signature

## **DROIT A L'IMAGE**

Reportage photo – droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous réalisons des photographies ou des enregistrements vidéo. Nous pouvons être amenés à utiliser ces images et enregistrements pour illustrer notre communication sur différents supports d'informations : affiches, site web du foyer, plaquettes, article de presse...

Nous nous engageons à n'utiliser ces photographies et enregistrements que dans le cadre de la communication et la promotion de nos activités.

Je donne mon accord à l'organisation pour la réalisation et la diffusion de photographies ainsi que d'enregistrements vidéo de mon enfant et/ou de moi-même :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre participation.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser auprès de l'organisation.

## **FRAIS DE PARTICIPATION**

Sont compris dans les frais l'inscription, la plaque de rallye, le repas avec une boisson, le road-book.

**50€** par véhicule et deux personnes.

**Tout repas supplémentaire sera facturé 15€ et payable à l'inscription.**

Merci de retourner ce bulletin complété et accompagné des documents suivants :

Photocopie de la pièce d'identité recto/verso du Conducteur 1.

Photocopie du permis de conduire du Conducteur 1.

Photocopie de la carte grise du véhicule.

ainsi que du règlement par chèque à l'ordre du

à l'adresse ci-après : CANCRE – Mairie de le Vaudoué, 1, rue des Palais, 77123 Le Vaudoué.

Numéros à contacter en cas d'informations complémentaires :

- Mr NICOLAS : 06.52.79.40.18.

# REGLEMENT

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'association CANCRE organise une promenade touristique le 14 septembre 2025 intitulée « 1<sup>er</sup> tour des Villages de caractères du Sud Seine-et-Marne ».

Des balises type « course d'orientation » et leurs poinçons de contrôle sont implantés en divers lieux des communes situées sur le parcours.

Des lots récompensent les 10 équipages ayant réalisés le parcours avec le moins possible de pénalités.

- 1.1 : chaque équipage part avec un capital de 100 points, chaque balise validée crédite ce capital de 10 points.

Une enveloppe dénommée « HELP », en contenant elle-même sept autres, est remise aux participants. Elles contiennent des indications précises, carte et texte explicatif, relatives à chaque balise.

L'ouverture de l'enveloppe « HELP » pénalise l'équipage de 20 points et l'ouverture de chaque autre de 40 points par enveloppe ouverte.

Le rendez-vous est fixé à partir de 07h30 à **Noisy sur Ecole, 77123, sur la raquette située rue Grande** et le premier départ à 09h00, à raison d'un départ toutes les deux minutes.

La distance à parcourir est d'environ 90 Km sur la matinée, l'après-midi étant réservé à un moment de convivialité entre les participants, les organisateurs et le public.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous les véhicules en conformité avec les prescriptions du Code de la Route. Les véhicules âgés de trente ans et plus seront priorisés. Sont refusés les véhicules modifiés, transformés.
  - Les véhicules acceptés sont les véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3.5T uniquement. Sont exclus les véhicules de cylindrée inférieure à 125 cm<sup>3</sup>.
  - **Le droit d'inscription est fixé à 50€ par véhicule et comprend la plaque de rallye, la collation matinale, le repas pour 2 personnes, le road-book et les éventuelles récompenses. Tout repas supplémentaire sera facturé 15€.**
  - L'inscription se fait : par courrier à l'adresse suivante : CANCRE – Mairie de le Vaudoué, 1, rue des Palais, 77123 Le Vaudoué.
  - L'inscription n'est valide qu'après réception du règlement daté et signé et du bulletin d'inscription.
  - Règlement uniquement par chèque
  - Aucun remboursement ne sera fait sauf en cas de circonstances particulières et sur présentation d'un justificatif.
- L'Association devra être avertie le plus rapidement possible.
- Le déjeuner du midi, pour deux personnes avec une boisson par repas, est compris dans l'inscription.
  - L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en règle avec son permis de conduire.
  - l'organisation décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir durant la manifestation.

### **ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE**

-07h30 à 08h45 : accueil des participants, collation matinale, dernières vérifications et préparation des véhicules.

-09h00 à 09h30 : départ

12h30 à 13h30 : arrivée prévue des participants.

13h30 à fin de journée : exposition statique, animation musicale, repas, remise des prix.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT OU D'ANNULATION**

En cas d'annulation de son inscription, le participant se verra remboursé comme suit :

- 100% des sommes versées pour toute annulation justifiée intervenant avant le 15 août 2025.
- Il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation après le 15 août 2025 ou en cas d'annulation due aux conditions climatiques.

### **ARTICLE 5 : RECLAMATIONS - SUGGESTIONS**

• Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération.

• Toutes suggestions pour les éditions suivantes seront les bienvenues.

### **ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLES DE CONDUITE**

Véhicule autorisé : toute voiture conforme au code de la route.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Le port de la ceinture est obligatoire (pour les véhicules équipés) tout au long du rallye tout comme le respect des limitations de vitesse.

Le rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route.

Un itinéraire établi contribue au déroulement du rallye et les participants disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET ABANDON.**

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye et survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye.

Un véhicule d'assistance circulera sur le parcours. Les participants en situation de panne pourront le solliciter pour un éventuel dépannage rapide permettant soit de continuer, soit de rejoindre l'arrivée et de se déclarer en situation d'abandon.

Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel.

L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'organisation et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement, en fonction :

- des dossiers complets ou non,
- du nombre maximum d'engagements, limité à 50 véhicules.

### **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement.

La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

### **ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Fait à Noisy sur Ecole le 15 février 2025



# 1<sup>er</sup> Tour des Villages de Caractère du Sud Seine-et-Marne.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Conducteur :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

### Passager :

Nom :  
Prénom :  
Téléphone :

Téléphone :  
Mail :

### Passager(s) supplémentaire(s) :

Nom :  
Prénom :  
Téléphone :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

J'inscris mon véhicule et son équipage pour le rallye  
« 1<sup>er</sup> Tour des Villages de caractère du Sud Seine-et-Marne » et joint le règlement  
de 50€ (1 véhicule et 2 repas), ajouté, le cas échéant, de 15€ par repas  
supplémentaire(s).

Véhicule  
Marque :  
Modèle :  
Immatriculation :  
Année :  
Fait à .....

le .....

SIGNATURE DU CONDUCTEUR :

## Ils nous font confiance

- **GAZOLINE.** *Le magazine qui fait « Vivre au quotidien la voiture ancienne ».*



<https://www.gazoline.net/>

- **Idéo Poêle,** *rue des Ajoncs, ZAC du Chenêt, Milly la Forêt 91.*

<https://www.ideopoele91.com/>



- **Société SURETECH / SFO,** *spécialiste des solutions de sécurité et de sûreté pour les professionnels et sites sensibles.*

<https://suretech.fr/>



- **Société IBS'On,** *solutions de vidéoprotection, de contrôles d'accès et d'éclairage public innovantes.*

<https://www.ibson.fr/>

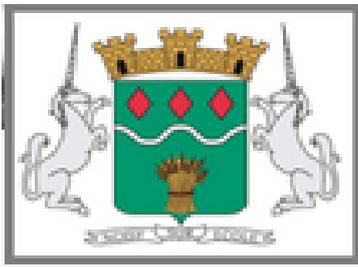


Département de Seine-et-Marne



<https://seine-et-marne.fr>

- Mairie de Noisy-sur-Ecole :
- <https://www.noisy-sur-ecole.com/>



- Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.



- <https://www.pays-fontainebleau.fr/>

- *Société MECATECHNIC, des femmes et des hommes au service des collectionneurs.*

<https://www.mecatechnic.com>



- **Melun Retro Passion** : *Fort de ses 30 années d'expérience, Melun Retro Passion a pour principale mission de vous proposer un très large choix de pièces neuves et d'occasions pour vos véhicules anciens.*



<https://www.melun-retro-passion.com/fr/>

- **TPV France** : *Toute une gamme de pièces et de produits de qualité pour votre Citroën Classique.*

- 27 rue Colonel Beltrame, 77160 PROVINS

<https://www.tpv-2cv.fr/>



